

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le Date renseignée par le SCP.

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026

2026 DFPE 261 Subvention de fonctionnement (5 150 176 euros), avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec une association du groupe 1 gestionnaire d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places), et subventions d'investissement (60 713 euros)

----- Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 10 décembre 2024 par les associations citées ci-dessous et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux associations citées ci-dessous,

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du _____	;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du _____	;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour les établissements d'accueil du jeune enfant implantés sur le territoire parisien de l'association La Maison Kangourou.

Article 2 : Une subvention de 5 150 176 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou , ayant son siège social 10 rue Lancry à Paris 10e, pour ses dix-huit établissements d'accueil de la petite enfance.

- Crèche collective Montparnasse, sise 34 A, rue du Montparnasse à Paris (6e),
- Crèche collective Hauteville, sise 32, rue des Petites Ecuries (10e),
- Crèche collective Lafayette, sise 30, rue de Saint Quentin à Paris (10e),
- Crèche collective Valmy, sise 143, quai de Valmy à Paris (10e),
- Crèche collective Temple, sise 129/131, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e),
- Crèche collective Vinaigriers, sise 34A, rue de Vinaigriers à Paris (10e),
- Crèche collective Léon Frot, sise 25, rue Léon Frot à Paris (11e),
- Crèche collective Voltaire, sise 226, boulevard Voltaire à Paris (11e),
- Crèche collective Charonne, sise 75, boulevard de Charonne à Paris (11e),
- Crèche collective Chevreuil, sise 30, rue Victor Chevreuil (11e),
- Crèche collective Picpus, sise 36, rue de Picpus à Paris (12e),
- Crèche collective Auriol, sise 211, boulevard Vincent Auriol à Paris (13e),
- Crèche collective Peupliers, sise 26, rue des Peupliers ou 80, rue de la Colonie à Paris (13e),
- Crèche collective Jacquemont, sise 12, rue Jacquemont à Paris (17e),
- Crèche collective Roussel, sise 2, rue Albert Roussel à Paris (17e),
- Crèche collective Saussure, sise 156 bis, rue de Saussure à Paris (17e),
- Crèche collective Chapelle, sise 96, boulevard Chapelle à Paris (18e),
- Crèche collective Ourcq, sise 13/15, rue de l'Ourcq à Paris (19e),

(N° tiers PARIS ASSO : 20597, N° dossier : 2026_02703).

Article 3 : Une subvention d'investissement de 41 839 euros est allouée à l'association ABC Puériculture, ayant son siège social 9 rue Jean de La Fontaine Paris 16e, pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes dans le multi-accueil situé 14 rue Baudelique Paris 18e.

(N° tiers PARIS ASSO 17957- N° dossier 2026_12986).

Article 4 : Une subvention d'investissement de 7 920 euros est allouée à l'association Crescendo, ayant son siège social 102C rue Amelot à Paris 11e, pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes dans le multi accueil situé 8-10 impasse St Sébastien Paris 11e.

(N° tiers PARIS ASSO 9608 N° dossier 2026_11949).

Article 5 : Une subvention d'investissement de 10 954 euros est allouée à l'association U.D.A.F de Paris ayant son siège social 28 place Saint Georges à Paris 9e pour la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes dans le multi accueil situé 11bis rue Blanche Paris 9e.
(N° tiers PARIS ASSO 21013 N° dossier 2026_10638).

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2026 de la Ville de Paris, sous réserve du vote des crédits.

Le Maire de Paris,
Emmanuel GRÉGOIRE